

Vous proposent un colloque sur :

Le 25 septembre de 9h à 13h

Maison du Barreau – 2/4 rue de Harlay 75001 Paris

LES ACTIONS INDEMNITAIRES DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES APRES LA LOI SUR L'ACTION DE GROUPE ET LA DIRECTIVE EUROPEENNE

Sous la présidence de :

Mme Jacqueline RIFFAULT-SILK, Doyenne de la chambre commerciale de la Cour de cassation

9 h 00 : Accueil : **M. Pierre-Olivier SUR**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris
Présentation du colloque : **M. Robert SAINT-ESTEBEN**, Avocat à la Cour, Président de l'A.P.D.C.
Propos introductifs : **Mme Jacqueline RIFFAULT-SILK**, Doyenne de la chambre commerciale de la Cour de cassation

9 h 30 : 1^{ère} TABLE RONDE : LES FONDEMENTS DE L'ACTION DE GROUPE

Modérateur : **Mme LORAINÉ DONNEDIEU de VABRES-TRANIE**, Avocat à la Cour

- **M. Franck GENTIN**, Président du Tribunal de commerce de Paris
- **M. Henri LE BORGNE**, Vice-président d'UFC-Que Choisir
- **M. le Professeur Laurent AYNES**

10 h 15 : 2^{ème} TABLE RONDE : LA QUESTION DE LA PREUVE

Modérateur : **M. OLIVIER FREGET**, Avocat à la Cour

- **Mme le Professeur Emmanuelle CLAUDEL**
- **Mme Irène LUC**, Magistrat à la Cour d'appel de Paris
- **Mme Luke HAASBEEK**, Commission européenne, Direction générale de la concurrence, politiques relatives aux actions privées

11 h 15 : pause

11 h 45 : 3^{ème} TABLE RONDE : LE DOMMAGE

Modérateur : **M. CHRISTOPHE CLARENC**, Avocat à la Cour

- **M. Bruno LASSERRE**, Président de l'Autorité de la concurrence
- **M. Le Professeur Nicolas MOLFESSIS**
- **M. Nicolas GUERIN**, Directeur juridique d'ORANGE

13 h 00 : fin du colloque

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFB - Service de la formation continue
Inscription uniquement en ligne
Site internet : www.efb.fr (formation continue)

L'équipe formation continue est à votre écoute.
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires
et besoins : efbfc@efb.fr



4h validées pour la
formation continue
obligatoire des avocats